

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu les articles R. 513-22 à R. 513-42 du code monétaire et financier et, notamment, l'article R. 513-33 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Yves DES RIEUX, conseiller à l'éthique professionnelle auprès de la Direction générale, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de conseiller à l'éthique professionnelle auprès de la Direction générale visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves DES RIEUX, conseiller à l'éthique professionnelle auprès de la Direction générale, délégation est donnée à Madame Françoise RIVIERE, directrice adjointe du Département Stratégie, Prospective et Relations institutionnelles ou Monsieur Alexis FREMEAUX, chargé de mission du Département Stratégie, Prospective et Relations institutionnelles, pour signer l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions suivantes:

- tous actes relatifs aux réclamations environnementales et sociales.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 18 septembre 2017
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX